

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**13 SEPTEMBRE 2010  
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 septembre 2010, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

---

Sont présents : Madame et messieurs les Conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Martin Damphousse.

Sont également présents: M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires:

- Éléments touchés par la dérogation mineure accordée au 3, rue Sainte-Marie
- Nature du règlement 745
- Terrains spécifiques visés par le règlement 745.

*Fin de la première période de questions des citoyens.*

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du point n° 25 à l'ordre du jour, intitulé « Demande de modification au schéma d'aménagement - MRC de Lajemmerais - Projet d'expansion - Dow Chemical Canada Inc. ».

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**2010-318 Indicateurs de gestion pour l'année 2009  
Dépôt du rapport de la trésorière**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport d'indicateurs de gestion de la Ville de Varennes pour l'année 2009, tel que lu et déposé ce jour par monsieur le maire Martin Damphousse.

Adoptée

## PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

### 2010-319 Approbation procès-verbal - séance générale 16 août 2010

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 16 août 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le greffier adjoint.

Adoptée.

### 2010-320 Approbation des comptes – Août 2010

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des Finances et trésorière pour le mois d'août 2010 :

Fonds d'administration : (chèques 13553 à 13857 et paiements électroniques)	1 943 162,29 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : (chèques 1400 à 1423)	164 897,61 \$
Fonds de roulement (chèques 516 à 519)	69 038,86 \$
Fonds parcs et terrains de jeux (chèques 217 à 222)	29 485,46 \$

*Certificat de la trésorière numéro 2134*

Adoptée.

## RÈGLEMENTS ET DÉROGATIONS MINEURES

### A-2010-43 Avis de motion, règlement 707-6 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter les usages « salon d'esthétique ou de beauté » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'imposer des normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-6 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter les usages « salon d'esthétique ou de beauté » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'imposer des normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages.

### 2010-321 Adoption – Premier projet de règlement 707-6 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter les usages « salon d'esthétique ou de beauté » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation

**principale est le groupe habitation (H) et afin d'imposer des normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-6 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter les usages « salon d'esthétique ou de beauté » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'imposer des normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages soit et est adopté.

Adoptée.

**2010-322 Adoption – Règlement 534-25 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique fixant la limite de vitesse permise sur la route Marie-Victorin à 50 km/h entre la limite du périmètre d'urbanisation et la limite municipale de la Ville de Boucherville et à 30 km/h sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-25 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique fixant la limite de vitesse permise sur la route Marie-Victorin à 50 km/h entre la limite du périmètre d'urbanisation et la limite municipale de la Ville de Boucherville et à 30 km/h sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles.

Adoptée.

**2010-323 Adoption – Règlement 745 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2010**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 745 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2010.

Adoptée.

**2010-324 Adoption - Règlement 744 décrétant l'acquisition d'un camion-échelle 100' avec pompe et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$ pour en acquitter le coût**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 744 décrétant l'acquisition d'un camion-échelle 100' avec pompe et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2010-325 Règlement n° 742, Emprunt temporaire, Caisse centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 742 décrétant des travaux de réaménagement au parc du Portageur et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 250 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 20 août 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 2 250 000 \$, représentant la totalité de l'emprunt autorisé par le MAMROT au règlement numéro 742, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après :*

**2010-326 Dérogation mineure n° 0957-89-4111  
524, place du Saint-Laurent,  
Galerie situé en cour arrière, Zone H-577**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la construction d'une galerie en cour arrière à moins de 1,5 m de la ligne latérale ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E. 10-08-53 du 18 août 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 25 août 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure DM 0957-89-4111 à l'effet de réduire la distance minimale à 1,2 m au lieu de 1,5 m entre la galerie située en cour arrière (incluant la chambre froide) et la limite latérale de terrain sur le lot 92-856 du cadastre de la paroisse de Varennes, dans la zone H-577 (futur 524, place du Saint-Laurent).

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après :*

**2010-327      Dérogation mineure n° 0960-40-2468  
3, rue Sainte-Marie, Réduction des marges, Zone H-633**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la construction d'un 2<sup>e</sup> étage à un bâtiment existant ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E. 10-08-54 du 18 août 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 25 août 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde les dérogations mineures suivantes (DM 0960-40-2468) afin de permettre l'émission du permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal sis au 3, rue Sainte-Marie :

- Réduire la marge arrière à 0,5 m au lieu de 7,5 m ;
- Réduire à 1 m au lieu de 1,5 m la distance requise entre le balcon projeté et la ligne latérale de terrain ;
- Réduire à 0,5 m au lieu de 1,5 m la distance requise entre le balcon projeté et la ligne arrière de terrain ;
- Réduire à 0,1 m au lieu de 0,3 m la distance entre l'avant-toit ou la corniche et la ligne arrière de terrain.

Le terrain porte le numéro de lot P-77-0 du cadastre officiel du village de Varennes, dans la zone H-633.

Adoptée.

## **CONTRATS ET MANDATS**

**2010-328      Restauration de la Maison Saint-Louis, Rejet des soumissions**

Considérant l'appel d'offres public intitulé « Restauration de l'enveloppe, de la structure et de l'aménagement intérieur de la Maison Saint-Louis » ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions le 24 août 2010 ;

Considérant le rapport d'analyse des soumissions de l'architecte consultant et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 26 août 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal rejette en totalité les soumissions reçues, les deux plus basses étant non-conformes et la troisième soumission excédant largement les budgets envisagés par la Ville ;

DE mandater la firme Jacques Nadeau, architecte, afin de revoir les plans et devis pour rendre certains éléments optionnels et à retourner en appel d'offres public pour ledit dossier de restauration de la Maison Saint-Louis.

Adoptée.

**2010-329 Travaux de réfection de pavage, chemin de la Côte-d'en-Haut, Adjudication du contrat : Pavages Varennes, division de Bau-Val inc,**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection de pavage, chemin de la Côte-d'en-Haut ;

Considérant la réception de trois soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat pour les travaux de réfection de pavage, chemin de la Côte-d'en-Haut soit accordé à la compagnie *Pavages Varennes, division de Bau-Val inc*, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 1<sup>er</sup> septembre 2010, pour un montant de 50 941,30 \$, plus taxes (incluant 5 000 \$, plus taxes, de frais d'imprévus). Ladite dépense est imputée au règlement 741.

*Certificat de la trésorière numéro 2133*

Adoptée

**2010-330 Réalisation d'un sentier piétonnier, parc Pré-Vert, Autorisation de dépense (Fonds de parcs et terrains de jeux)**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 27 août 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la réalisation d'un sentier piétonnier reliant les terrains de baseball B et C du parc Pré-Vert pour un coût ne devant pas dépasser 20 000 \$, dont 10 455 \$, plus taxes, pour l'acquisition de matériel de remblai et les locations d'équipements pour la préparation du terrain ;

De mandater la compagnie *Pavage Citadin* pour effectuer le pavage, pour un montant maximum de 8 060 \$, plus taxes.

Ces dépenses sont affectées au Fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat de la trésorière numéro 2132*

Adoptée

**2010-331 Services professionnels Informatique, Mandat Sogemyr Inc.  
Période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services pour des services professionnels en soutien informatique ;

Considérant la réception d'une seule soumission conforme ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 8 septembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels en soutien informatique soit accordé à *Sogemyr Informatique inc.* de Saint-Bruno-de-Montarville, ayant obtenu le pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 7 septembre 2010. Ce mandat représente un montant de 88 400 \$, plus les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011 (sur une base annuelle de 1 300 heures).

*Certificat de la trésorière numéro 2135 (pour 3 mois)*

Adoptée

**2010-332 Construction chalet, parc du Portageur  
Adjudication du contrat : Entreprises Smeriglio Inc.**

Considérant un appel d'offres public pour la construction d'un chalet au parc du Portageur ;

Considérant la réception de huit (8) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation en date du 9 septembre 2010, de la firme Monty, architecte, mandatée à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Entreprises Smeriglio Inc.* de Montréal, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 9 septembre 2010, les travaux de construction d'un chalet au parc du Portageur, pour un montant de 647 597 \$, plus taxes applicables.

Ladite dépense est imputable à même le règlement no 742

*Certificat de la trésorière numéro 2136*

Adoptée

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 2010-333 Financement par obligations 28 septembre 2010 - 5 130 000 \$ Adjudication : Financière Banque Nationale inc.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 689, 733, 735, 737 et 739, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 septembre 2010, au montant de 5 130 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,22000	417 000 \$	1,50000%	28-09-2011	3,16115%
		432 000 \$	1,70000%	28-09-2012	
		447 000 \$	2,15000%	28-09-2013	
		462 000 \$	2,50000%	28-09-2014	
		3 372 000 \$	2,85000%	28-09-2015	
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	98,73700	417 000 \$	1,45000%	28-09-2011	3,21860%
		432 000 \$	1,90000%	28-09-2012	
		447 000 \$	2,30000%	28-09-2013	
		462 000 \$	2,70000%	28-09-2014	
		3 372 000 \$	3,05000%	28-09-2015	
Valeurs Mobilières Banque laurentienne inc.	98,53100	417 000 \$	1,50000%	28-09-2011	3,23205%
		432 000 \$	1,85000%	28-09-2012	
		447 000 \$	2,30000%	28-09-2013	
		462 000 \$	2,70000%	28-09-2014	
		3 372 000 \$	3,00000%	28-09-2015	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,48900	417 000 \$	1,60000%	28-09-2011	3,23311%
		432 000 \$	1,85000%	28-09-2012	
		447 000 \$	2,25000%	28-09-2013	
		462 000 \$	2,60000%	28-09-2014	
		3 372 000 \$	3,00000%	28-09-2015	
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	98,51730	417 000 \$	1,75000%	28-09-2011	3,33289%
		432 000 \$	2,00000%	28-09-2012	
		447 000 \$	2,40000%	28-09-2013	
		462 000 \$	2,70000%	28-09-2014	
		3 372 000 \$	3,10000%	28-09-2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme *Financière Banque Nationale inc.* s'est avérée la plus avantageuse.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 130 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à la firme Financière Banque nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

**2010-334 Financement par obligations 28 septembre 2010 - 5 130 000 \$  
Concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 130 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE
689	60 000 \$
733	215 000 \$
735	240 000 \$
737	3 835 000 \$
739	780 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 130 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 septembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse centrale Desjardins du Québec, 1, Complexe Desjardins, bureau 2822, Montréal (Québec) H5B 1B3 ;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**2010-335 Financement par obligations 28 septembre 2010 - 5 130 000 \$  
Terme 5 ans**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 130 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 689, 733, 735, 737 et 739, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 28 septembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 689, 733, 735, 737 et 739, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2010-336 Gestionnaire de projet – bibliothèque  
Signature d'un contrat de travail**

Considérant la recommandation de la Directrice générale adjointe relativement à l'embauche d'un gestionnaire de projet en vue de la construction d'une nouvelle bibliothèque à Varennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur Jacques Monty, architecte, soit retenu pour occuper la fonction de *Gestionnaire de projet – bibliothèque* de la Ville de Varennes, pour la période du 4 octobre au 17 décembre 2010 inclusivement. Son contrat de travail avec la Ville de Varennes est joint en annexe des présentes comme si tout au long reproduit.

Monsieur le maire Martin Damphousse, mesdames Josée Lamoureux, directrice générale adjointe et Micheline Roy, directrice des Ressources humaines sont mandatés pour signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée

**2010-337 Nomination au Comité des usagers du transport collectif  
Monsieur Guillaume Marchand**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur Guillaume Marchand soit nommé secrétaire du Comité des usagers du transport collectif à compter des présentes, en remplacement de madame Lise Bélanger.

Adoptée

**2010-338 Mouvement du personnel permanent, régulier,  
auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2010-09 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 8 septembre 2010.

Adoptée

**2010-339 Acquisition complexe aquatique de Varennes  
Autorisation de signature**

Considérant l'adoption du règlement 737, le 12 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte et autorise l'acquisition du complexe aquatique de la Ville de Varennes, lot 923 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, et la prise en charge de la dette de la SOVGEC, le tout tel que prévu au règlement 737 ;

De mandater Me Marc Rodrigue, notaire, pour la préparation d'un projet d'acte de cession à intervenir ;

D'autoriser le Maire et le Directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée

**2010-340 Programme Climat Municipalités  
Inventaire et plan de réduction – Émissions de GES**

Considérant la signature de la convention d'aide financière entre la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville de Varennes concernant le Programme Climat municipalités ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'engage à faire l'inventaire de ses émissions de GES et à élaborer un plan de réduction de ses émissions, le tout conformément aux exigences du programme prévu aux annexes 1 et 2 du cadre normatif ;

QUE le Conseil désigne madame Josée Lamoureux, directrice générale adjointe, à titre de chargé de projet pour ledit programme, avec les tâches décrites en annexe des présentes.

Adoptée

**2010-341 Demande de modification au schéma d'aménagement  
MRC de Lajemmerais  
Projet d'expansion - Dow Chemical Canada Inc.**

Considérant que la compagnie Dow Chemical Canada inc., située au 4445, route Marie-Victorin à Varennes, a procédé à plusieurs travaux de modernisation de son usine de fabrication de panneaux isolants depuis 2007;

Considérant que cette entreprise ne peut agrandir et améliorer ses installations d'entreposage extérieur en raison des contraintes qui sont imposées par le Schéma d'aménagement et qui ont été transposées dans le règlement de zonage municipal;

Considérant que ces travaux sont essentiels à la pérennité des activités industrielles de l'entreprise;

Considérant que cette entreprise détient une autorisation de la CPTAQ lui permettant d'utiliser à des fins autres que l'agriculture l'ensemble de son terrain compris entre la Route 132 et la voie ferrée;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes demande à la MRC de Lajemmerais d'apporter les modifications requises au Schéma d'aménagement afin que la compagnie Dow Chemical Canada inc. puisse réaliser ses projets d'expansion sur le terrain sur lequel elle détient déjà des autorisations de la CPTAQ.

Adoptée

#### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Nécessité de démolir la bibliothèque actuelle pour la construction de la nouvelle
- Protection des activités de cerf-volant au parc de la Commune en dépit de l'aménagement d'un nouvel accès au stationnement
- Activités qui seront tenues dans la Maison Saint-Louis
- Montant des travaux prévus cette année et l'an prochain au parc du Portageur
- Liste des règlements d'emprunt adoptés depuis le début du mandat et sources de financement
- Sommes investies par le passé dans le parc du Portageur
- Coûts associés au changement de nom de la MRC
- Traitement accordé aux propriétaires ayant rénové leurs bâtiments patrimoniaux par le passé
- Tournois de golf 2010
- Terrain cédé au CPE Bateau Bleu
- Dépôt d'une pétition demandant la modification de la règle interdisant le stationnement de bateaux, roulettes, remorques, motorisés en cour avant en période hivernale.

*Fin de la deuxième période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le maire Martin Damphousse invite les conseillers qui le désirent à s'adresser à l'assemblée.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.*

*Le Maire,*

*Le Directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA